

**Séance du samedi 02 avril 2022**

Date de la convocation: 25/03/2022

**Membres en exercice :**  
11

*L'an deux mille vingt-deux et le deux avril l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Christelle JULLIEN,*

**Présents :** 9

**Présents :** Christelle JULLIEN, Annie VANCAUWENBERGE, Jean-Pierre PLOUCHART, Philippe LEFEVRE, Catherine LEFORT, Josiane POISSINGER, Nadia MARTIN, Gilles CURCHOD, Eric HERMANS

**Votants :** 10

**Représentés :** Anselme MAURICE

**Excusés :**

**Absents :** Patrick GRYMONPREZ

**Secrétaire de séance :** Annie VANCAUWENBERGE

**DE\_008\_2022 - Objet : Vote du compte de gestion - louatre**

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de VANCAUWENBERGE Annie

Après s'être fait présenter le budget unique de l'exercice 2021 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer :

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2020, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures :

- 1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2021 au 31 décembre 2021, y compris la journée complémentaire ;
- 2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2021 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires annexes ;
- 3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

- déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2021, par le receveur, visé et certifié conforme, n'appelle ni observation ni réserve de sa part ;

Fait et délibéré à LOUATRE, les jour, mois et an que dessus.

Le Maire  
Christelle JULLIEN



RF Sous Préfecture de Soissons
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 15/04/2022 002-210204186-20220402-DE_008_2022-DE